



Taux AT/MP : quand commence le délai de contestation ?

La question qui a été posée à la Cour de cassation par la Cour d'appel d'Amiens est la suivante : quand commence le délai de contestation du taux AT/MP ?

Réponse de la Cour de cassation :

La notification électronique du taux de cotisation AT/MP d'un employeur peut désormais intervenir avant que ce dernier ne reçoive la notification de mise à disposition de la décision portant sur le taux.

En d'autres termes, le délai de recours peut démarrer dès la première consultation par une personne habilitée, peu importe quand l'entreprise a reçu l'avis de dépôt l'informant de la mise à disposition.

Cette nouvelle jurisprudence pourrait avoir un impact majeur sur la gestion des taux AT/MP et la possibilité de contester.

Il faut donc en tenir compte pour éviter de laisser passer des délais de recours cruciaux.

https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000048176186?init=true&page=1&query=&searchField=ALL&tab_selection=juri